



Independent observer  
of the Global Fund

## Les pays reçoivent les lettres d'allocation

Les pays éligibles au financement ont été informés de leurs allocations pour le VIH, la tuberculose, le paludisme et les systèmes résistants et pérennes pour la santé (RSS) pour la période 2017/2019. Le Secrétariat du Fonds mondial a envoyé des lettres à chaque pays par courrier électronique le 15 décembre.

Le Secrétariat n'a pas rendu publiques ces lettres. Cependant, il a fourni des informations sur les allocations pour chaque pays sous la forme d'un tableur sur son site web. (Pour consulter le document, voir [ici](#). Lire aussi l'[article](#) séparé dans ce numéro)

En plus d'indiquer l'allocation totale, les lettres incluent une répartition indicative entre les programmes pour le VIH, la tuberculose et le paludisme. Le programme RSS n'a pas été inclus dans la répartition indicative.

Aidspace a pu obtenir quelques exemplaires des lettres directement des pays. En plus de fournir la répartition indicative du programme, les lettres indiquent également la « période d'utilisation de l'allocation » pour chaque composante maladie. L'information est fournie sous la forme d'un tableau. Voici à quoi ressemble ces tableaux d'allocation:

Tableau: Exemple de tableau d'allocation

Composante maladie admissible	Allocation en \$ US	Période d'utilisation de l'allocation
VIH	123,655,909	1er janvier 2018 au 31 décembre 2020

		1er octobre 2018
TB	21,234,788	au 31 décembre 2021
		1er janvier 2018
Paludisme	43,765,734	au 31 décembre 2020
Total	188,656,431	

REMARQUE: Il s'agit d'un tableau fictif, présenté à titre indicatif uniquement. Les chiffres ne représentent aucun pays particulier.

En ce qui concerne la répartition indicative par programme, les lettres indiquent qu'« il appartient à l'ICN d'évaluer la meilleure utilisation des fonds entre les composantes maladie admissibles ». Les lettres indiquent que les demandeurs peuvent soit accepter la répartition du Fonds mondial, soit proposer une nouvelle répartition. Dans ces lettres, il est expliqué que la décision de l'ICN doit être notée dans le compte-rendu de réunion de l'ICN et que le Fonds mondial doit approuver la répartition proposée. Parmi les documents envoyés à chaque pays avec la lettre d'attribution, figure un formulaire à utiliser par le pays pour confirmer la répartition des programmes indiquée ou pour proposer une autre répartition. Ce formulaire doit être envoyé au Secrétariat avant ou en même temps que la première demande de financement du pays.

Les lettres d'attribution n'expliquent pas la dernière colonne des tableaux – c'est-à-dire la période d'utilisation de l'allocation. Toutefois, il semble évident qu'il s'agit de la période au cours de laquelle les pays doivent utiliser leur allocation. Par exemple, en reprenant l'exemple du tableau ci-dessus, le pays figurant dans le tableau a probablement une subvention VIH en cours qui se termine le 31 décembre 2017 et devrait présenter une demande de financement pour la période triennale allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020. Le pays a vraisemblablement une subvention en cours qui prend fin le 30 septembre 2018 et devrait présenter une demande de financement pour la période de trois ans allant du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2021.

La dernière date à laquelle un pays peut soumettre une demande de financement liée à son allocation 2017/2019 est le 31 décembre 2019.

Les lettres d'attribution indiquent que si un pays dispose de fonds non-utilisés de leurs subventions en cours au début de la nouvelle période d'utilisation de l'allocation, ceux-ci ne peuvent pas être reportés dans l'allocation 2017/2019. [Voir l'article sur ce sujet.](#)

Pour certains pays, les lettres d'attribution renvoient au fait que le pays peut être admissible à des fonds de contrepartie dans le cadre d'un ou plusieurs investissements à effet catalyseur. Les fonds de contrepartie ont pour but d'encourager la programmation des allocations vers des priorités stratégiques clés telles que les populations clés et vulnérables, les droits humains, l'égalité entre les genres et le renforcement des données (voir l'[article](#) paru dans l'OFM sur ce sujet). Dans au moins une lettre d'attribution que nous avons vue, le montant des fonds de contrepartie est mentionné et certains renseignements supplémentaires sont fournis, y compris les conditions que doit remplir le demandeur pour accéder à ces fonds.

Systèmes résistants et pérennes pour la santé

Comme nous l'avons signalé plus haut, la répartition indicative du programme telle qu'annoncée aux pays n'inclut pas de montant pour le RSS. Toutefois, les lettres indiquent que le Fonds mondial encourage fortement une programmation intégrée entre les maladies et les investissements dans le RSS. Les pays qui veulent investir dans le RSS devront trouver l'argent dans leur allocation. En d'autres termes, l'argent devra être déduit des montants indiqués pour le VIH, la tuberculose et le paludisme dans le tableau de répartition inclus dans la lettre.

Les lettres indiquent que les investissements transversaux dans le RSS peuvent être inclus dans toute demande de financement ou présentés comme une demande de financement autonome. Le Fonds a déclaré qu'une demande conjointe incluant deux composantes maladie ou plus et des investissements dans le RSS « est fortement encouragée ». Si un pays décide de soumettre des demandes distinctes pour chaque composante maladie, « nous demandons que toutes les interventions RSS transversales soient incluses dans une seule demande de financement, idéalement la première .... Le financement affecté aux interventions transversales relatives au RSS n'a pas besoin d'être documenté dans la répartition par programme à moins qu'une demande autonome de financement RSS soit prévue. »

Les lettres d'affectation montrent ce que le pays a investi dans le RSS de manière transversale pour la période d'allocation 2014/2016. Dans certaines de ces lettres, le Fonds mondial a déclaré qu'il s'attendait à voir « d'importants investissements dans le RSS au cours de ce cycle de financement ».

### Accès au financement

Pour accéder au financement provenant des allocations, les pays doivent suivre un processus très semblable à celui utilisé pour la période d'allocations 2014/2016, à savoir organiser un dialogue inclusif dans les pays, recommander un fractionnement du programme et soumettre une demande de financement.

Les lettres d'attribution rappellent aux pays que leur demande devrait inclure une demande prioritaire et une demande d'établissement des coûts pour le financement de l'allocation susmentionnée. Il sera peut-être possible de financer des portions de demandes d'allocations susmentionnées à partir des fonds additionnels qui pourraient être disponibles au cours de la période d'allocation 2017/2019, y compris les économies réalisées lors de l'établissement des subventions. Le Fonds mondial a déclaré que, pour les allocations de la période 2014/2016, des économies de plus d'un milliard de dollars ont été réalisées au cours de l'établissement des subventions.

### Types de demandes de financement

Les lettres d'attribution indiquent que le gestionnaire de portefeuille du Fonds fournira des documents de demande personnalisés. Pour les allocations 2017/2019, trois types principaux de demandes de financement peuvent être soumis, toutes nommées d'après le processus d'examen qui sera utilisé: la reconduction du programme, l'examen sur mesure et l'examen complet (voir l'[article](#) paru dans l'OFM à ce sujet).

Les lettres d'attribution indiquent quel type de demande de financement le Fonds s'attend à recevoir des candidats pour chaque composante. En ce qui concerne les composantes pour lesquels le Fonds mondial s'attend à ce que les pays envoient une demande de reconduction de programme, les documents envoyés au pays avec les lettres d'attribution comprennent les modèles dont le demandeur aura besoin pour ce type de demande. Pour les autres types de demandes de financement, les modèles ne sont pas tous finalisés. Certains modèles sont déjà disponibles sur le site web du Fonds [ici](#). Des ressources connexes, telles que les FAQ et les notes d'information, sont disponibles sur la même page.

Le Fonds mondial a établi des dates (c'est-à-dire des 'fenêtres') au cours desquelles des demandes de

financement peuvent être présentées. Pour les trois premières fenêtres en 2017, les dates sont le 20 mars, le 23 mai et le 28 août. La première fenêtre en 2018 est le 31 janvier.

Pour les demandes de reconduction de programme, seules deux fenêtres peuvent être utilisées: Fenêtre 1 (20 mars 2017) pour les subventions se terminant au 30 juin 2018; Et la fenêtre 4 (31 janvier 2018) pour les subventions se terminant le 1er juillet 2018 ou après cette date.

Il existe en fait plus de trois types de demandes de financement possibles. Un nombre limité de pays ont été invités à envoyer une demande de financement pilote de stratégie nationale, c'est-à-dire une demande adaptée à leur plan stratégique national.

En outre, plusieurs pays ont été tenus de faire une demande de financement de transition pour certains éléments pour lesquels la période 2017/2019 est la dernière d'admissibilité au soutien du Fonds mondial. Des modèles spéciaux ont été ou sont conçus pour les demandes de financement de transition. Lors d'un webinaire qu'il a organisé sur les documents de demande de fonds, le 14 décembre, le Secrétariat du Fonds mondial a indiqué que quatre autres composantes vont pouvoir utiliser les modèles de financement de transition.

Au cours du même webinaire, le Secrétariat a indiqué que tous les modèles seront accompagnés d'instructions détaillées sur la façon de les remplir.

Au moment où nous publions cet article, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir une liste des composantes qui utiliseraient les modèles de financement de transition. En octobre, le Fonds a publié une [liste](#) (en anglais) des composantes qu'elle s'attendait à voir en transition d'ici 2025; Cependant, ce document ne montre que 14 composantes de ce type pour la période 2017/2019).

#### Autres éléments

Les lettres d'attribution ont fourni des renseignements supplémentaires, résumés ci-dessous.

#### Financement national

Les lettres d'attribution ont rappelé aux candidats que pour accéder à leurs allocations, ils doivent satisfaire aux exigences de cofinancement (voir l'[article](#) paru dans l'OFM à ce sujet). Elles les ont également informé que 15% de leurs allocations étaient tributaires de l'augmentation de leurs engagements de financement national par rapport aux niveaux antérieurs. Les lettres indiquent le montant minimum des investissements de cofinancement que les pays doivent respecter afin d'accéder à leur pleine allocation. Les lettres soulignent que les pays peuvent investir 100% de ce montant dans les initiatives RSS.

Les lettres indiquent également que les pays doivent démontrer qu'ils ont respecté des engagements antérieurs au titre de la politique antérieure de « volonté de payer ». Le Fonds mondial a demandé des preuves à cet égard dans plusieurs lettres d'attribution.

#### Domaine d'application

Pour les pays à revenu intermédiaire, les lettres d'attribution précisaient les exigences relatives au domaine d'application, telles qu'énoncées dans la Politique sur le développement durable, la transition et le cofinancement du Fonds mondial (voir l'[article](#) paru dans l'OFM). Les pays à faible revenu n'ont pas à satisfaire aux exigences de la demande.

#### Qualité, impact et risque

Dans les lettres d'attribution, le Fonds mondial déclare qu'il reconnaît qu'il existe un écart « entre les objectifs ultimes et les ressources disponibles. Par conséquent, il est essentiel que toutes les demandes de financement soient classées par ordre de priorité et que les fonds contribuent à un impact maximal. »

Les lettres d'allocation demandent aux pays de procéder à une évaluation rigoureuse des risques. « Comprendre les plus grands risques pour le succès devrait être très utile pour hiérarchiser les investissements et surveiller les progrès en temps réel, permettant des changements rapides pour maximiser l'impact. »

Les lettres indiquent que « dans la prochaine période de financement », les pays devront examiner la qualité et l'efficacité des programmes, et adopter des renforcements de qualité pour améliorer la prestation des services et leur impact. Dans une annexe à la lettre, le Fonds mondial fournit des indications sur la façon dont cela pourrait être fait. Comme mentionné ci-dessus, il existe [une page](#) sur le site web du Fonds mondial qui contient de nombreuses ressources en différentes langues pour aider les candidats à répondre à leurs demandes de financement.

### Approvisionnement

Les lettres d'attribution ont rappelé aux pays que le Fonds mondial ne financera pas des produits plus chers que le prix de référence de ces produits. La lettre conseillait aux candidats de consulter les directives budgétaires pour plus de détails. Les lettres ont indiqué que ces directives mises à jour seront publiées en janvier [ici](#).

Il convient de noter que si les résultats d'un processus d'acquisition de produits répondant aux normes cliniques et de qualité pertinentes permettent de choisir un fournisseur de produits pour un prix supérieur au prix de référence pertinent – en tenant compte du coût total de l'appropriation – les ressources nationales ou autres doivent être utilisées pour payer la différence.

### Recouvrements

Il y a un paragraphe standard dans toutes les lettres d'allocation indiquant que si le pays doit de l'argent au Fonds mondial à la suite du processus de recouvrement et si tous les efforts visant à assurer le remboursement des fonds ont échoué, le Fonds mondial pourra déduire de l'allocation jusqu'à deux fois le montant recouvrable.

Commentaire d'Aidspan: Le contenu de cet article a pu être réalisé grâce à la transmission anonyme des lettres d'allocation des ICN. Il est malheureux que, comme pour la dernière période de répartition, le Secrétariat du Fonds mondial n'a pas jugé bon de rendre publiques les lettres d'attribution. Il n'y a rien de secret ou de sensible dans les lettres. En ne les rendant pas publiques, le Fonds ne respecte pas son engagement de transparence. Il incombe également aux ICN de rendre publiques ces lettres dans leur pays. Les ICN ne sont pas des sociétés privées. Elles sont responsables devant leurs parties prenantes.

[Read More](#)

---